



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

COACH DIGITAL : CADRE D'INTERVENTION

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, vient en appui des TPE-PME pour les aider à concrétiser leur démarche de transformation numérique. A ce titre, elle a élaboré un dispositif d'accompagnement : le Coach Digital.

ELIGIBILITE

Toute entreprise de moins de 20 salariés, attestant être à jour de ses obligations fiscales et réglementaires, respectant les plafonds fixés par le règlement n°1407/2013 de la Commission européenne relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides De Minimis.

PROCESSUS DE TRAITEMENT DE LA DEMANDE

- Pour faire une demande les entreprises doivent se connecter sur le site prévu à cet effet : <https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/coach-digital>
- Elles seront contactées par un prescripteur de leur choix pour réaliser un diagnostic numérique.
- Une fois le diagnostic réalisé, en lien avec le prescripteur, une priorité de travail sera choisie et communiquée à la Région.
- La Région étudie la demande, notifie l'aide à l'entreprise par arrêté et émet un bon de commande au consultant.
- Le consultant contacte l'entreprise pour réaliser la prestation.

FORME DE L'AIDE, MONTANT ET EQUIVALENT SUBVENTION BRUT (ESB)

L'aide est délivrée sous la forme d'une prestation de conseil et de service numérique sur les domaines suivant :

- Webmarketing et Visibilité en ligne
- Cybersécurité
- Outils métiers : dématérialisation, outils RH, logistique, progiciel de gestion intégrée (ERP)
- Outils collaboratifs et innovants

Le domaine d'intervention de la prestation de conseil est déterminé grâce à un diagnostic numérique réalisé par le prescripteur. Le consultant interviendra alors suivant le besoin de l'entreprise en conseil stratégique ou en conception/réalisation (rédaction de cahiers des charges).

L'aide est délivrée sous la forme d'une prestation de conseil par des consultants recrutés par appel d'offres.

Selon le diagnostic numérique réalisé par le prescripteur, la forme et la valeur de l'aide est la suivante :

Forme de l'aide selon le diagnostic numérique du prescripteur :	Webmarketing et visibilité en ligne	Cybersécurité	Outils métiers	Outils collaboratifs et innovants
Montant de l'aide	1680 €	1560 €	1569,60 €	1569,60 €
ESB	1680 €	1560 €	1569,60 €	1569,60 €

NOTIFICATION DE L'AIDE

Aide notifiée par arrêté du Président du Conseil régional, précisant le montant de l'aide, son équivalent subvention brut (ESB) et le régime d'aide auquel cette aide est adossée (De Minimis)

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

L'entreprise s'engage à répondre aux questionnaires de satisfaction et aux enquêtes à posteriori qui lui seront adressés.

L'entreprise s'engage à être à jour de ses cotisations et obligations fiscales

L'entreprise s'engage à mentionner l'aide régionale sur son site internet ou ses documents de communication relatifs à son projet de transformation numérique.

L'entreprise s'engage à communiquer à la Région sa situation au regard des aides De Minimis.

DEPÔT DES DEMANDES

Les entreprises peuvent déposer leur demande jusqu'au 31 décembre 2021